

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 15 juin 2021

### **Condamnations douanières à l'audience correctionnelle du tribunal judiciaire de Senlis du lundi 14 juin 2021 relatives à la contrebande de tabac**

Ce lundi 14 juin matin, le tribunal judiciaire de Senlis a tenu une audience correctionnelle dévolue uniquement à des affaires douanières pour des faits allant de novembre 2018 à février 2020. Le renvoi tardif de ces affaires était dû à des difficultés d'ordre procédural liées à la pandémie.

***Trois constatations portaient sur de la contrebande de tabacs, quant à la quatrième elle concernait un manquement à l'obligation déclarative d'argent liquide.***

- Il est à signaler qu'une même personne était poursuivie dans trois affaires constatées :

12/11/19 - 250 cartouches de **cigarettes Marlboro** soit 50 kg de tabac manufacturé ;

04/12/19 - 700 cartouches de **cigarettes Marlboro** soit 140 kg de tabac manufacturé ;

09/02/20 - manquement à l'obligation déclarative d'argent liquide d'un montant de 11 565 €.

- La quatrième affaire portait quant à elle sur la détention le 14/11/18 de 96 kg de tabac à narguilé.

Les quatre prévenus poursuivis ont été reconnus coupables. La juridiction a prononcé des peines d'emprisonnement à l'encontre de deux d'entre eux (13 mois au total), la confiscation des tabacs et sommes saisies, ainsi que la condamnation à des amendes douanières d'un montant total de 95 000 euros.

Il est à noter que dans l'affaire du 4 décembre 2019, le syndicat des buralistes s'était porté partie civile et que sa constitution a été déclarée recevable par le tribunal qui a condamné les deux prévenus au paiement de dommages et intérêts d'un montant de 5 000 €.

***En 2020, les services douaniers de la direction régionale d'Amiens ont saisi 7,296 tonnes de tabac.***

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03 / 06 64 55 8207

Cédric ORGERET – Chef divisionnaire – Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 58 78 18

Philippe MARNAT – Directeur régional à Amiens – Tél : 09 70 27 11 01 / 06 64 55 80 01